

**Circulaire interministérielle DGAS/SD3A/DHUP/DGALN n° 2009-193 du 20 avril 2009 relative à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants, modifiant la circulaire interministérielle DGUHC n° 2007-53 du 30 novembre 2007**

20/04/2009

Résumé : cette circulaire ajoute à la [circulaire interministérielle DGUHC n° 2007-53 du 30 novembre 2007](#) deux annexes relatives à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants, et des établissements recevant du public et installations ouvertes au public existants.

Mots clés : accessibilité - bâtiment d'habitation - établissement recevant du public, installation ouverte au public.

Texte abrogé : néant.

Annexes :

Annexe IX. - Accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs existants.

Annexe X. - Accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public existants.

**[Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF](#)**

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarités n° 2009/8 du 15 septembre 2009